



REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOS « PLOUGUENAST : ARRÊT SUR IMAGE ! »

La commune de Plouguenast organise du 15 avril au 30 juin 2015
un concours photos amateur gratuit.

**À travers vos photos,
faites nous redécouvrir notre commune !**

La participation au concours photos entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le thème

Dans la perspective de la réalisation d'un fond photographique, la Mairie de Plouguenast organise un concours photos sur le thème « Plouguenast : arrêt sur image ! ».

Patrimoine, faune, flore, scènes de vie... tout cliché concernant la commune est accepté.

Les photographies sélectionnées par un jury seront exposées lors de l'inauguration de la nouvelle mairie et pourront être intégrées au nouveau site internet de la Commune qui sera opérationnel courant été 2015.

Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes amateurs, majeurs ou mineurs (avec autorisation écrite des parents).

Chaque participant peut présenter jusqu'à 5 photos.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement une ou des photographies dont il est l'unique auteur.

Le concours est ouvert à compter du 15 avril 2015.

La date limite d'envoi des photographies est fixée au 30 juin 2015.

Les photographies seront acceptées uniquement sous format numérique (CD, clé USB, carte SD déposés en mairie ou par email à l'adresse

mairie.plouguenast@wanadoo.fr) et devront être accompagnées du bulletin ci-joint dûment rempli.

Détails techniques :

Pour participer au concours, la photographie doit être validée par la Mairie de Plouguenast. Pour cela, elle doit remplir les conditions suivantes :

- la création doit avoir été prise sur le territoire de la commune quelque soit la saison.
- les images seront au format jpeg (qualité fine). Les photos doivent être de la meilleure résolution possible et de la meilleure qualité possible.

Les participants doivent garantir aux organisateurs que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Utilisation des photographies :

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (exposition et publication). L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Les participants acceptent la présentation de leur œuvre. Ils autorisent la mairie de Plouguenast à présenter, reproduire et diffuser la photo dans le cadre de la communication non-lucrative de la commune sur tous supports et utilisations connus ou inconnus à ce jour pour une durée maximale de 5 ans, et sans contrepartie financière.

Jury et critères de sélection :

Le jury se réunira pour sélectionner les meilleures photos.

Les résultats seront communiqués aux lauréats sélectionnés.

Les clichés retenus feront l'objet d'un tirage grand format et exposés en mairie.

Tous les participants seront récompensés.

BULLETIN DE PARTICIPATION (à joindre à l'email ou à l'enveloppe)

Nom _____ Prénom _____

Âge : _____

Adresse _____

Tél. _____ email _____@_____

Photo 1 -Titre _____

Photo 2 - Titre _____

Photo 3 - Titre _____

Photo 4 - Titre _____

Photo 5 - Titre _____

Je soussigné(e) _____ certifie :

- 1) ne pas être photographe professionnel
- 2) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière
- 3) l'exactitude des informations communiquées.

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable

Renseignements : Mairie de Plouguenast - 33, rue Général de Gaulle
22150 Plouguenast -www.plouguenast.fr- 02.96.28.70.28